



## **SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES**

### **ANNONÇANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE : À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N° 2020-626 POUR LA CITATION PATRIMONIALE DE LA MAISON SITUÉE AU 226, CHEMIN DE LA BUTTE**

L'objet de ce règlement cite comme immeuble patrimonial la maison sise au 226, chemin de la Butte, incluant le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Une séance de consultation publique du conseil local du patrimoine se tiendra à huis clos le 22 juillet 2020, à 18 h 30 par vidéoconférence.

Une présentation du projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Comme prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en raison de la pandémie Covid-19, le conseil a autorisé, par la résolution 2020-258, une consultation écrite pour ce projet de règlement. L'assemblée de consultation est alors remplacée par cette consultation écrite.

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 17 juillet 2020 à 16 h, par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 23 juin 2020

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.VSAD.qc.ca](http://www.VSAD.qc.ca)